

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
27/10/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membre Absents : 5

Date Affichage
27/10/2021

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 7

Séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le dix novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J, LAUBRAY. J, MIRAN P, VAILLS S.

Absente excusée : DABOUIS N.

Absents : DOMINGO J.D, PICHEYRE V, BADIE F, PUJOL D.

Procurations : DABOUIS N. à LAUBRAY J., PICHEYRE V. à VAILLS S., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Objet de la Délibération

INTEGRATION VOIRIE -CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023

La commune de Formiguères met en œuvre des opérations de création de nouvelles voiries. L'aménagement entre le parking du Rentado et la route départementale ont permis de créer 145ml de longueur de voie supplémentaire. Également sur ce même projet entre la voie crée et le parking du tennis 25ml de voirie ont été créé.

De plus, pour le lotissement « Las Couloumines 1 », 173 ml de voirie ont été repris par la commune cette intégration de voirie se situe sur la parcelle n° 2897, section A, pour une superficie de 16a 07ca, desservant le lotissement Les Couloumines 1.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29
- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.
- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de Formiguères au cours de l'année 2019 et 2020 notamment la création de voiries nouvelles, modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2022.
- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 23106 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

APPROUVE le linéaire de voirie communale à 23 106 mètres linéaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 10 novembre 2021

P. PETITQUEUX,
Le Maire